



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 013-211301049-20251215-AM2025_434-AR

Berger Levrault

ARRETE DU MAIRE N°2025-434

Additif à l'arrêté 2025-409 Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion des festivités de Noël du 14 au 21 décembre 2025

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivité territoriales et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2, L 2213-2 et suivants L2122-24,

VU les articles L325-1 à L325-3 et R 325-12 et suivant du Code de la route,

VU l'article 417-10 du Code de la route,

VU l'arrêté du Maire n° 2025-409 en date du 24 novembre 2025, relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion des festivités de Noël,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une précision à l'article 5 dudit arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 5 de l'arrêté municipal n°2025-409 du 24 novembre 2025 est modifié comme suit :

- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à compter de 16h00 (et non 17h00) jusqu'à 19h30 sur les voies suivantes :
 - Avenue Siméon Gouin
 - Avenue Adolphe Fouque
- Il est ajouté que la portion route de l'Etang de berre devant le Cercle Saint Pierre sera également concernée par cette interdiction de stationnement et de circulation, conformément au plan au présent additif.

Toutes les autres dispositions de l'arrêté n° 2025-409 demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le Directeur du pôle technique, Monsieur le Chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Sausset les Pins et Monsieur le Responsable du Port de Plaisance ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 15 décembre 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND

